

economiesuisse  
Hegibachstrasse 47  
Case postale  
8032 Zürich

Lausanne, le 4 septembre 2006

S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2006\POL0636.doc  
REJ/jch

***Procédure de consultation sur le projet de modification de la loi instituant des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure (LMSI)***

Mesdames, Messieurs,

Votre courrier du 17 juillet 2006 concernant le dossier cité en titre nous est bien parvenu et nous vous remercions de nous consulter à ce propos.

En préambule, nous tenons à relever que, bien que très attachés à la liberté individuelle et à la responsabilité de chacun, nous partageons les craintes qui ont conduit le législateur à introduire en 2001 cette loi instituant des mesures visant au maintien de la sécurité intérieure (LMSI). Depuis lors, de nouveaux événements et une certaine pratique du texte justifie vraisemblablement une adaptation de la loi, essentiellement en matière de recherche d'informations.

Nous relevons que les modifications de la LMSI présentées relèvent presque exclusivement de la protection de l'Etat, confirmant dans leurs rôles les acteurs actuels de celle-ci. En effet, la révision de la loi prévoit essentiellement d'améliorer quelques instruments préventifs et se limite aux domaines du terrorisme, des services de renseignements et de la prolifération. A terme, cette révision devrait avoir des effets positifs, non seulement en matière de sécurité intérieure, mais également en termes d'image de notre pays, auprès des organismes internationaux de lutte contre le terrorisme par exemple.

Après analyse, force est de constater que les modifications de la LMSI proposées n'ont qu'une influence marginale sur l'activité économique de notre pays ; en tous les cas, cette hypothétique perte d'autonomie est sans commune mesure avec les conséquences négatives, voire tragiques, d'une lacune en matière de sécurité intérieure de notre pays. **Nous sommes donc favorables à la modification de la LMSI.**

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Régis Joly  
Sous-directeur